



SEPTIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Sujets pour les programmes d'action et réunions sectoriels de 2004-05

1. A sa 286^e session (mars 2003), le Conseil d'administration a approuvé plusieurs modifications du Programme des activités sectorielles de 2004-05 et convenu que, à la suite de consultations tripartites, certaines des suggestions présentées seraient développées en vue d'un accord lors d'une session ultérieure du Conseil d'administration¹.
2. A cette occasion, les activités de 2004-05 pour trois secteurs (production de métaux de base, foresterie et industrie du bois, fabrication de matériel de transport) n'ont pas été décidées et le Bureau a été prié d'élaborer des propositions, par le biais de consultations tripartites. Par ailleurs, il restait à définir les activités concernant deux autres secteurs à déterminer. Des propositions sont présentées dans les trois sections ci-dessous.

I. Réunions de planification et programmes d'action d'un an

3. Le Conseil d'administration a accepté que des petites réunions tripartites soient organisées en 2004 pour mettre au point des programmes d'action d'un an à entreprendre en 2005 dans les domaines de la construction, des services financiers et professionnels et de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme, et que les sujets à examiner soient mis au point par voie de consultations tripartites et lui soient présentés pour approbation². La proposition pour le secteur de la construction est présentée ci-dessous. Les propositions relatives aux deux autres secteurs sont en cours d'élaboration, par le biais de consultations, et seront soumises pour approbation au Conseil d'administration en novembre 2003.

¹ Document GB.286/16, paragr. 32.

² Document GB.286/16, paragr. 32 b).

Construction

Action proposée

4. Grâce à la collaboration du Département des activités sectorielles et du Programme d'investissements à forte intensité d'emplois du Secteur de l'emploi, une réunion de planification pourra se tenir en 2003, sans frais pour le budget du programme d'action à entreprendre en 2004-05. La réunion aura pour but d'élaborer un programme de promotion du travail décent dans la construction, programme qui serait mis en œuvre dans quelques pays en développement de différentes régions.
5. A la suite de consultations, trois amples domaines d'action ont été définis aux fins du programme:
 - créer des conditions favorables à un développement durable dans le secteur de la construction;
 - défendre les droits des travailleurs et accroître la qualité des emplois dans la construction; et
 - accroître les investissements et l'emploi dans ce secteur.
6. Etant donné que les objectifs du programme seront fonction de la situation et des priorités locales, il est proposé d'organiser en 2003 une réunion tripartite pour élaborer et adopter des programmes nationaux d'action qui devraient être entrepris en 2004-05 dans les pays qui participeront à la réunion de planification.
7. A la suite d'autres consultations avec les partenaires sociaux et les coordinateurs gouvernementaux en vue de choisir les pays qui devraient être invités à la réunion de planification et de définir d'autres éléments, une proposition de réunion sera soumise par la voie normale au bureau du Conseil d'administration.

II. Trois autres secteurs

8. Le Conseil d'administration a accepté que les activités concernant les trois autres secteurs à examiner en 2004-05 soient mises au point par le biais de consultations tripartites et qu'elles lui soient soumises pour approbation³.

a) Production de métaux de base

Présentation

9. Le Recueil de directives pratiques sur la sécurité et l'hygiène dans l'industrie du fer et de l'acier a été adopté en 1981. Depuis lors, ce secteur, ses effectifs, les politiques nationales en matière de sécurité et de santé au travail, et celle de l'OIT en ce qui concerne les recueils de directives pratiques sur la sécurité et la santé, ont évolué. La sidérurgie se mondialise et se privatise; ses technologies ont changé; ses effectifs sont moins nombreux et plus qualifiés; de plus en plus, on se rend compte qu'il faut traiter les dangers et les risques sur le lieu de travail d'une façon plus exhaustive, préventive et pragmatique; enfin,

³ Document GB.286/16, paragr. 32 e).

on a davantage conscience des responsabilités et des droits des employeurs et des travailleurs.

Action proposée

10. Au premier semestre de 2005, une réunion tripartite d'experts examinera, révisera et adoptera un nouveau recueil de directives pratiques sur la sécurité et la santé dans l'industrie du fer et de l'acier. De plus, cette réunion élaborera et adoptera un programme de suivi pour le second semestre 2005, qui visera à promouvoir l'utilisation du nouveau recueil de directives pratiques et à dispenser une formation à cette fin dans deux ou trois pays.
11. A sa 288^e session (novembre 2003), le Conseil d'administration sera invité à approuver le nombre de participants à la réunion d'experts et sa composition.

b) Foresterie et industrie du bois

Présentation

12. La foresterie reste l'un des secteurs les plus dangereux et, souvent, les droits au travail n'y sont pas respectés. Il est important de renforcer l'inspection du travail et de promouvoir le dialogue social pour améliorer la situation.
13. De plus en plus, on reconnaît qu'il faut s'occuper dans ce secteur des questions sociales et du travail en tant que partie intégrante du développement durable. Il se peut que, pour promouvoir le travail décent dans la foresterie, la mesure la plus complète, la plus connue et la plus utilisée soit l'homologation de l'aménagement forestier. Les questions sociales et du travail, notamment l'observation de la *Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail*, les conditions de travail, la sécurité et la santé au travail, les qualifications demandées et les droits des peuples indigènes, ont été intégrées dans des systèmes importants d'homologation forestière. La difficulté est de traduire ces principes dans les faits. De grands obstacles s'y opposent. Dans beaucoup de pays en développement, l'inspection du travail dans la foresterie est minime, voire absente. Les inspecteurs du travail, les certificateurs, les experts-forestiers, les organisations d'employeurs et les syndicats sectoriels, souvent, n'ont pas les outils et les qualifications nécessaires pour évaluer efficacement sur le terrain les activités forestières. Il faut aussi amener les partenaires sociaux à s'engager pour placer les questions du travail au centre de l'aménagement forestier.

Action proposée

14. Les activités suivantes sont destinées à construire des bases solides pour renforcer l'inspection du travail et la relier à la notion de développement forestier durable:
 - au premier semestre de 2005, une réunion tripartite d'experts examinera, à des fins d'adoption, un projet de principes directeurs sur l'inspection du travail dans la foresterie. Ces principes s'appliqueront aux activités d'inspection et d'autocontrôle et à l'évaluation de leur conformité aux normes d'homologation;
 - de plus, la réunion élaborera et adoptera plusieurs activités de suivi pour le deuxième semestre de 2005 qui viseront à promouvoir l'utilisation des principes directeurs et à dispenser à cette fin une formation pratique dans deux ou trois pays, à l'intention de dirigeants d'entreprise, d'inspecteurs du travail, de dirigeants syndicaux et de certificateurs de la foresterie;

15. Le Conseil d'administration, à sa session de novembre 2003, sera invité à approuver le nombre de participants à la réunion d'experts et sa composition.

c) Fabrication du matériel de transport

Présentation

16. La production de pièces de véhicules automobiles fait intervenir, dans le cadre de diverses formes de relations de travail avec le fabricant/assembleur du produit final, de nombreux types d'entreprise – entre autres, filiales, fournisseurs, sous-traitants et petites ou moyennes entreprises dans des zones franches d'exportation.

Action proposée

17. Une réunion tripartite internationale, plus brève et plus restreinte que d'habitude, se tiendra à Genève au début de 2005 pour examiner plusieurs questions ayant trait au travail décent:

- développement de l'emploi;
- dialogue social et droits au travail;
- relations professionnelles.

Outre un bref rapport d'information que le Bureau préparera, les participants et les invités seront priés de présenter des documents thématiques aux fins de la discussion.

18. Le Conseil d'administration, à sa session de novembre 2003, sera invité à approuver le nombre de participants à la réunion et ses conclusions.
19. Les ressources économisées grâce à la tenue d'une réunion plus brève et plus restreinte que d'habitude pourraient être consacrées à l'établissement puis à l'actualisation d'une base de données statistiques pour la métallurgie, avec des contributions de KILM, de STAT et de l'Enquête d'octobre. Les préparatifs de cette activité, y compris des contacts préliminaires avec les bureaux régionaux de l'OIT en vue de la collecte d'informations, pourraient commencer, dans la mesure du possible, en 2003. Au début de l'exercice biennal, les mandants intéressés pourraient évaluer la faisabilité et la viabilité d'une base de données. Dans le cas où cette évaluation serait positive, les travaux pour la base de données commenceraient aussitôt. En revanche, dans le cas où la base de données ne s'avérerait ni faisable ni viable, les ressources seraient utilisées pour organiser et entreprendre à la fin de 2005 les activités de suivi que la réunion tripartite recommandera.

III. Deux autres secteurs

20. Le Conseil d'administration a aussi approuvé à sa 286^e session (mars 2003) la proposition visant à ce que deux activités supplémentaires soient mises au point, par voie de consultations tripartites, compte étant tenu des propositions que le Bureau aura formulées en vue de relier le Programme des activités sectorielles et celui sur le VIH/SIDA de façon à aborder le VIH/SIDA sur le lieu de travail suivant une approche sectorielle⁴. L'autre activité sera élaborée et présentée pour approbation au Conseil d'administration lors d'une session ultérieure.

⁴ *Ibid.*

Approche sectorielle de la question du VIH/SIDA sur le lieu de travail

Présentation

21. Le *Recueil de directives pratiques sur le VIH/SIDA et le monde du travail* a été amplement diffusé et utilisé. Le manuel correspondant d'éducation et de formation, réalisé et préconisé par ILO/AIDS, s'est révélé un outil inestimable pour donner des orientations pratiques sur son application.
22. La propagation du VIH/SIDA n'a pas les mêmes conséquences que tous les secteurs d'activité. Les vecteurs de transmission sont différents, de même que les catégories de travailleurs affectés. Les stratégies d'éducation préventive, les mesures d'atténuation et de protection contre l'ostracisme et la discrimination, les soins et l'aide apportés aux travailleurs touchés et le dialogue social, en vue de l'établissement de plans et de leur mise en œuvre, sont aussi différents. Par ailleurs, il faut prendre en compte les situations nationales et locales, y compris les facteurs culturels et socio-économiques, la gouvernance et la notion d'équité entre les sexes.

Action proposée

23. Compte étant tenu de l'expérience acquise au sein du Bureau et à l'extérieur dans la lutte contre le VIH/SIDA dans plusieurs secteurs importants (agriculture, éducation, santé, hôtellerie et tourisme, activités minières, transports, etc.) de plusieurs pays, il est proposé de tenir compte des bons usages et pratiques sectoriels actuels pour élaborer des annexes au manuel d'éducation et de formation. Plusieurs programmes de formation, avec la participation des partenaires sociaux du secteur intéressé et des institutions publiques compétentes, pourraient alors être préparés puis mis en œuvre par le Département des activités sectorielles, en collaboration avec ILO/AIDS, dans les pays où les bonnes pratiques n'ont pas encore été pleinement définies. Cette initiative compléterait les moyens actuels de l'OIT et permettrait d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie pratique et conforme aux besoins des secteurs et lieux de travail intéressés.
24. Des consultations avec les mandants sectoriels pourraient être entreprises en 2004 et, dans la mesure du possible, en 2003, afin d'identifier les principaux problèmes et de définir des exemples de programmes sectoriels de lutte contre le VIH/SIDA qui permettraient, à la suite de consultations, d'élaborer des politiques et des documents de formation et, en fonction des besoins, de les utiliser dans certains secteurs de plusieurs pays en 2004-05.
25. On estime que, s'il donne de bons résultats, ce programme pourrait attirer des ressources qui permettraient de le poursuivre pendant le prochain exercice biennal et d'en faire bénéficier davantage de localités et de secteurs.
26. ***La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes recommande au Conseil d'administration d'approuver les activités pour la production de métaux de base, la foresterie et l'industrie du bois, la fabrication de matériel de transport et la construction qui sont proposées aux paragraphes 6, 10, 14, 17 et 24, ainsi que l'approche sectorielle de la question du VIH/SIDA sur le lieu de travail qui est proposée au paragraphe 23.***

Genève, le 17 juin 2003.

Point appelant une décision: paragraphe 26.

